

Monsieur le préfet,

Veillez trouver ci-joint un bordereau de transmission et les extraits d'un acte de notoriété à publier sur le site de Internet de la préfecture de Mayotte. Je vous remercie de bien vouloir nous retourner le certificat ci-dessous, dûment complété et signé.

Veillez croire, Monsieur le préfet, en l'assurance de ma meilleure considération.


Ségolène de Bretagne
Directrice du GIPL-CUF

**BORDEREAU DE TRANSMISSION
POUR PUBLICITE D'UN EXTRAIT D'ACTE DE NOTORIETE ACQUISITIVE TRENTENAIRE
& CERTIFICAT A RETOURNER A LA COMMISSION D'URGENCE FONCIERE
(2° et 3° de l'article 2 du décret n° 2017-1802 du 28 décembre 2017)**

Expéditeur : Commission d'urgence de foncière

Date de transmission : 20.07.2023

Document transmis : extrait de l'acte de notoriété acquisitive émis par la CUF portant la réf. **ANOT/2023-0041**

Destinataire et demande (cocher la case appropriée) :

Préfecture de Mayotte (pour publication sur le site internet pendant une durée de 5 ans)

Commune sur le territoire de laquelle est situé l'immeuble (pour affichage pendant 3 mois en mairie)

Pour rappel, l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité (CPI, mairie, préfecture) fait courir le délai de 5 ans pendant lequel l'acte de notoriété mentionné à l'article 1er peut être contesté en application de l'article 35-2 de la loi du 27 mai 2009 susvisée.



CERTIFICAT A COMPLETER, A SIGNER ET A RENVOYER A LA COMMISSION D'URGENCE FONCIERE

Je soussigné Madame/Monsieur (nom prénom) _____

agissant en tant que (cocher la case appropriée) :

Préfet de Mayotte

Maire de la commune de _____

certifie que (cocher la case appropriée) :

L'extrait de l'acte de notoriété acquisitive référencé **ANOT/2023-0041**

est publié sur le site internet de la préfecture pour 5 ans à compter du _____

L'extrait de l'acte de notoriété acquisitive référencé _____

est affiché en mairie pour 3 mois à compter du _____

Le _____

A _____

Signature et cachet >